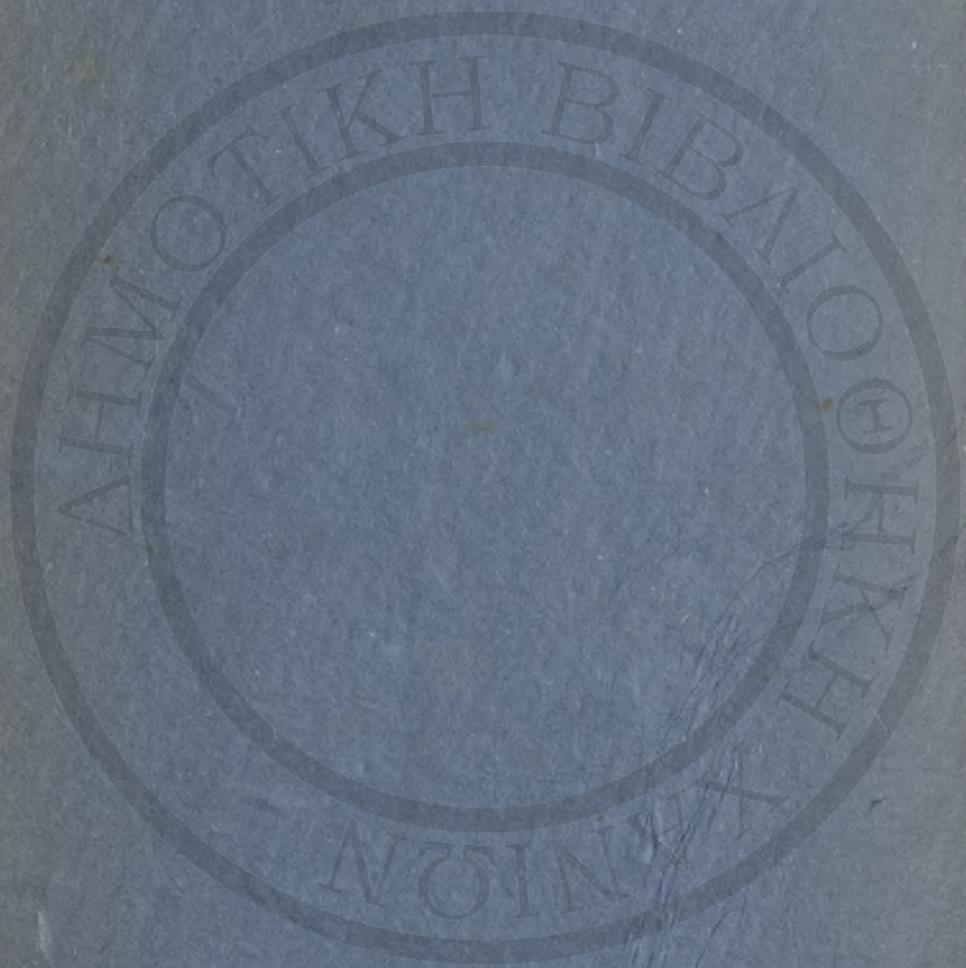


Sur la question  
de Candie, discours  
prononcé au Parlement  
Hellénique  
18405

940542  
ΔΕΛ



*Σεργίου*

SUR LA

**QUESTION DE CANDIE**

DISCUSSION

**AU PARLEMENT HELLÉNIQUE.**



ATHÈNES

IMPRIMERIE N. G. PASSARI.

1868.



# DISCOURS

TOUCHANT

## LA QUESTION DE CANDIE ET LA POLITIQUE EXTERIEURE DU GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE

PRONONCÉS AU PARLEMENT

PAR

M<sup>r</sup>. DÉLIGEORGES

*député*

ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ  
— ΧΑΝΙΩΝ —  
Αρ. έριθ. 19405  
Χρονολ. Είσευ. 8-3-1963  
Εισκότης *Είσευ. 8-3-1963*  
\*Αριθ. 940.54.2/06

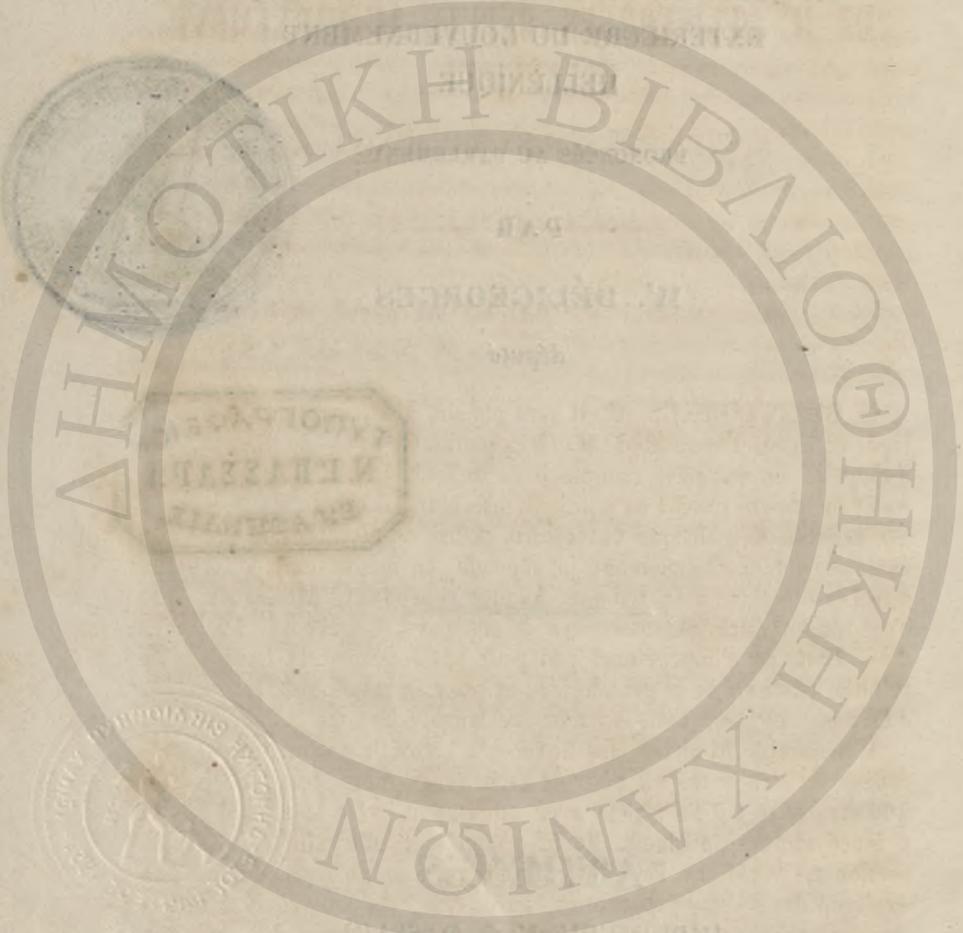


ΤΥΠΟΓΡΑΦΕΙΑ  
Ν. Γ. ΠΑΣΣΑΡΗ  
ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ

ATHENES

IMPRIMERIE N. G. PASSARI.

• 1868.



1942  
22-123

01200000

LA QUESTION DE CANDRE ET LA POLITIQUE  
EXTRAIT DU COURS DE LA POLITIQUE

ИЗДАТЕЛЬСТВО  
ИЗДАТЕЛЬСТВО  
ИЗДАТЕЛЬСТВО



1888



# DISCOURS

## DE M<sup>r</sup> DÉLIGEORGES DÉPUTÉ AU PARLEMENT HELLÉNIQUE.

ANCIEN PRÉSIDENT DU MINISTÈRE.

---

*Extrait des procès verbaux*

(Séance du 30 novembre V. S.).

**M. DÉLIGEORGES.** C'est avec plaisir, Messieurs, que je prends la parole après l'honorable M. Rigopoulo, député de Patras, car quoiqu'il, ne soit pas, comme il l'a exposé, de l'avis du gouvernement en ce qui touche sa politique intérieure, il est de son avis en ce qui regarde sa politique extérieure. Ainsi en discutant la politique extérieure du gouvernement je répons en même temp à l'orateur que j'ai remplacé à la tribune. Avouez cependant, Messieurs, que c'est méconnaître les ressources de son pays, ignorer que les forces d'un Etat ne s'improvisent pas pour se declarer du haut de la tribune partisan de la grande idée et pour la solution de la question d'Orient, et pour tenir surtout ce langage comme gouvernement.

L'honorable Ministre des finances a blâmé le gouvernement précédent d'être entré au pouvoir sans programme tracé de politique étrangère : il l'a répété avec ostentation, cette idée, et il l'a lui a lancé comme un blâme. Je lui reponds en affirmant que son assertion est véridique. En effet, Messieurs, nous ne nous sommes pas expliqué dans notre programme, parce que cela convenait mieux à un gouvernement sérieux et surtout au gouvernement du petit Etat hellénique qui a une grande mission à remplir. Je dis, Messieurs, que c'est là l'habitude et l'usage, de tous les gouvernements sérieux et vous ne trouverez un seul programme d'un tel gouvernement dans lequel il soit clairement formulé sa politique

extérieure. Vous y trouverez bien des explications mais pas sur les affaires étrangères.

Cependant nous avons été obligés, et en cela l'assertion de M<sup>r</sup> le Ministre des finances n'est pas exacte, nous avons été obligés de nous expliquer dans notre programme sur cette question. Nous avons déclaré que nous repoussions la politique qu'un parti assez puissant avait adopté, la *politique prononcée*; nous avons été forcés de dire que nous venions aux affaires sans *aucun engagement*. Nous devons, à cette époque, dégager la position du gouvernement, car en prévoyant depuis lors quelles grandes péripéties et quelles grandes circonstances nous attendaient nous voulions, de cette manière, inspirer et nous attirer plus de crédit.

Et ceux-là même, Messieurs, qui avaient adopté la *politique prononcée*, n'ont pas eu lieu de s'en applaudir après avoir vu M. Derché soutenir les Turcs en Crète et poursuivre fanatiquement les Chrétiens, et lorsqu'ils ont vu plus tard les vaisseaux français escorter dans les eaux grecques des bâtiments Turcs. Ceux-là même, je crois, doivent avoir reconnu qu'il n'y a rien de plus fatal pour un Etat qu'un programme de politique étrangère et que le gouvernement qui commettrait une pareille faute perdrait toute sa gravité.

Oui, Messieurs, nous n'avons pas embrassé la Grande idée, nous n'avons pas proclamé que nous venions aux affaires pour résoudre la question d'Orient. Cela n'était même pas d'une grande habileté, dont nous eussions à nous vanter, car si nous avions agi autrement non aurions manqué à la gravité du gouvernement et nous aurions montré que nous ne savions pas profiter des leçons de l'expérience. A quoi toujours abouti la politique d'ostentation que nous avons suivie dans le passé? Elle a abouti à une défiance éternelle envers la Grèce, a de perpétuelles et invisibles menées contre elle, à la malvaillance, et enfin à l'occupation.

Mais nous aurions en même temps fait tort à la Crète même, si pendant qu'il ne s'agissait que d'elle, nous allions l'ensevelir dans le linceul de la question d'Orient. Candie après avoir pris les armes en 1821 ainsi que d'autres provinces de la Grèce après avoir, combattu dis-je depuis le commencement jusqu'à la fin de la lutte sacrée, était incorporée à la Grèce et avait avec elle la même administration, les mêmes lois, le même gouvernement, elle avait fait la guerre tant sur son territoire que sur celui de la Grèce, elle s'était délivrée des Turcs et les tenait enfermés dans deux forteresses, c'est alors que la diplomatie, Messieurs, est venue l'arracher à la

liberté et la remettre dans l'esclavage. L'Europe elle-même a reconnu sa position exceptionnelle, ses droits exceptionnels : elle disait dans ses protocoles, en livrant la Crète à la Turquie : « Je comprends combien désormais est difficile ta position vis-à-vis de la Crète ; je comprends que tu ne pourras posséder tranquillement la Crète après la création du royaume de Grèce ; tu dois lui restituer ses privilèges, tu dois lui octroyer une administration exceptionnelle. » Et la Turquie le promet, et c'est sur cette promesse qu'on lui remit l'île de Crète. Les ambassadeurs des trois grandes puissances à Constantinople ont exprimé une opinion contraire à leurs gouvernements respectifs, en disant qu'il ne fallait pas livrer Candie aux Turcs. Un grand homme anglais, Palmerston, a déclaré ce qu'il y avait d'inhumain et d'impolitique dans cet acte ; a prévu tout ce qui arrive aujourd'hui et tout ce qui est arrivé depuis : et il était tellement poussé par sa conviction et par le remords de voir sa patrie commettre ce crime envers la Crète, qu'il s'est écrié : « Je prévois qu'il viendra un jour où l'Angleterre elle-même fera la guerre en faveur des Crétois »

Prenant tous ces faits en considération, nous aurions commis un sacrilège si nous avions enveloppé dans la théorie des nationalités, dans le linceul de la question d'Orient, cette île ayant des droits exceptionnels, une position exceptionnelle. Nous n'avons aucun droit de nous conduire si inhumainement envers la Crète, et de commettre comme gouvernement un acte de démence au préjudice de notre patrie.

En effet, Messieurs, comme l'a dit M. le Ministre des finances, nous sommes entrés aux affaires sans un programme de politique extérieure, mais ignore-t-il que nous en sommes sortis avec un programme ? Je me souviens, Messieurs, que l'honorable président du ministère, en ouvrant la discussion a proclamé que ses principes politiques étaient le principe des nationalités, mais a-t-il en disant cela clairement expliqué sa politique ? — Le principe des nationalités se présente sous deux aspects : sous l'aspect hellénique et sous l'aspect d'autres nations. L'aspect hellénique c'est nous qui l'avons soutenu et, si tel est le programme des ministres, c'est qu'il est la copie du nôtre. Mais l'autre aspect nous ne l'avons point proclamé, nous ne l'avons pas réalisé, nous ne l'avons pas soutenu et vous en trouverez les motifs dans les événements que je vais vous exposer.

M. le Président des ministres l'a dit, et M. le ministre des affaires étrangères l'a répété, leur politique s'inspire des évène-

ments survenus en Italie et en Allemagne. Mais les événements survenus en Italie et en Allemagne sont-ils consolants pour nous? Pouvons-nous les prendre en sérieuse considération en 1866 et 1867? Comment s'est formée l'Italie? Par de puissantes alliances, et non seulement par de puissantes alliances mais aussi par des alliances intéressées; et les traités qui parlent de la résurrection des nationalités italiennes ne font aucune mention du principe des nationalités. Le Milanais a été cédé par l'Empereur d'Autriche ou plutôt on en a fait don à l'Empereur des Français, et ce dernier l'a cédé au Prémont et le roi du Piémont lui a cédé en échange sa propre patrie et la patrie de Garibaldi.

C'est une puissante alliance aussi, Messieurs, qui a donné à Venise son indépendance : la puissante alliance de la Prusse et de l'Italie, l'intervention de la France, le concours de l'Angleterre. La Vénétie, elle aussi, a été cédée à Napoléon et Napoléon l'a cédée à l'Italie. Mais ni le Milanais, ni la Vénétie ne se sont insurgés. Les événements donc survenus en Italie et en Allemagne, sont des événements que des alliances ont fait surgir; en Allemagne surtout tous les États dont le sort a changé ont été conquis, Messieurs, par la Prusse, et les autres se maintiennent en confédération, indépendants comme par le passé. Est-ce donc là, Messieurs, votre principe des nationalités?

Ce principe des nationalités ainsi entendu nous ne pouvions le mettre en pratique en 1866, vous ne le pouvez pas aujourd'hui. Mais le triomphe de ce principe, Messieurs, nous l'avons dans le triomphe de la nationalité hellénique. Pour moi je ne reconnais ce principe que dans les événements accomplis pendant la révolution grecque, car là seulement, après une lutte opiniâtre, après des prodiges du christianisme et de la civilisation d'un peuple qui a été l'instituteur de l'humanité, nous avons vu les puissances s'émouvoir spontanément, et faire triompher notre nationalité : il n'y avait là aucun but intéressé, aucun échange, rien absolument rien, qui pût mettre une tache aux principes des nationalités.

Nous avons suivi ce principe, lorsque, en venant aux affaires, a éclaté la révolution de Crète. Nous avons réfléchi à quoi la Grèce doit son indépendance et nous avons pensé et, je crois avec raison, que la Grèce ne doit son indépendance qu'à deux choses : « à son héroïsme et à l'enthousiasme du monde chrétien et civilisé ».

C'est à ces deux circonstances que nous avons, par conséquent, donné toute notre attention et nous sommes parvenus à faire une chose, et c'est la seule que le gouvernement actuel peut se vanter

d'avoir conservée, c'est-à-dire « *liberté entière d'action de la part du gouvernement hellénique.* » Ignorez-vous-ce bien, Messieurs les ministres ? vous l'avez suivi et vous l'avez suivi sans relâche : nous différons sur ce point que vous, vous en ignorez la cause, la manière et la voie par lesquelles nous sommes parvenus à l'acquiescer, et c'est pourquoi, je le dis à regret, vous aurez des résultats opposés. Dès le premier jour, Messieurs, nous avons envisagé combien cette liberté d'action était un besoin pressant pour la Grèce, et nous avons fait tous nos efforts pour inspirer la conviction que nous reniions toutes les théories qu'on vous a développées du haut de cette tribune ; nous nous sommes montrés plus rudes même qu'il ne le fallait, et je m'adresse à l'honorable ministre de la guerre et lui dis qu'il nous fait tort ou qu'il oublie les événements pour nous dire que nous n'avions pas, dans nos convictions, de courage politique. Oui, Messieurs, je savais qu'on nous aurait qualifiés de traîtres et qu'on aurait écrit dans les journaux que nous trahissons les grandes idées. Je savais qu'un jour nous aurions entendu au Parlement que ce gouvernement-là a empêché la révolution d'Empire et de Thessalie. Mais quand, après avoir froidement réfléchi, nous avons formé cette conviction, nous devons la soutenir.

**M. KÉHAYA.** On nous dit, à nous, aujourd'hui, que nous avons empêché la révolution.

**M. DÉLIGEORGES.** M. Rigopoulo la dit pour tous deux.

**M. RIGOPOULO.** Moi, je l'ai dit pour le gouvernement actuel.

**M. DÉLIGEORGES.** Je souhaite que personne ne le dise, que personne ne le pense : c'est ce que je désire.

Nous avons pris, Messieurs, toutes les mesures pour convaincre l'Europe que nous ne sonhaitions pas l'extension de la lutte et que les titres des Crétois suffisaient pour les reconmander devant le christianisme et la civilisation, après la prolongation de la tyrannie pendant 35 ans, après deux révolutions dans lesquelles la Crète s'est baigné dans le sang, après cette révolution où elle continue à s'y rouler. Si nous n'agissions que comme individus, s'il s'agissait de faire du sentimentalisme entre nous, nous nous serions, nous aussi, exprimés dans les mêmes termes, c'est-à-dire que la Grèce doit être le porte-drapeau de l'Orient, que la Grèce, comme le premier royaume chrétien de l'Orient, doit travailler nuit et jour pour compléter sa régénération et délivrer les peuples hellènes encore esclaves ; mais comme gouvernement nous avons d'autres devoirs, devoirs qui nous forcent de penser autrement, de procéder autrement dans nos proclamations, et autrement dans nos actes.

Quand les gouvernants ne mettent pas de telles bornes à leur politique, quand cette prévoyance ne gouverne pas les nations elles périssent, elles disparaissent.

Avons-nous, Messieurs, acquis, oui ou non, une pleine liberté d'action? Qui pourrait nier que la Turquie disait à la Grèce et protestait en s'adressant à l'Europe, que la révolution de Crète n'est qu'une guerre de la Grèce contre la Turquie! Guerre ouverte! Où étiez-vous quand s'est embarqué le premier volontaire, le premier officier, quand est partie la première cargaison? Où étiez-vous quand le départ de tout volontaire provoquait une note, celui de tout officier une protestation? La liberté d'action est arrivée jusqu'aux dernières limites de la neutralité. Les ambassadeurs des puissances nous adressaient sans cesse des observations et des menaces, ils demandaient la dissolution de la Compagnie de navigation à vapeur, qui, d'après leur dire, s'était transformée en amirauté hellénique, il ont demandé même de faire ôter les gouvernails aux navires de commerce qui se trouvaient dans le port de Syra et que n'ont-ils pas demandé? Mais ces cris de la Turquie, ce n'étaient certes pas ceux des puissances européennes qui ne faisaient que remplir des formalités diplomatiques, car si elles eussent exprimé leurs sentiments nous n'aurions certes pas pu en arriver au point où nous en sommes arrivés, ces protestations de la Turquie, dis-je, ont échoué ici par notre attitude, ont échoué devant l'Europe par un effet de notre politique.

Je ne connais pas, Messieurs, l'opinion des gouvernants, je ne connais pas l'opinion de nos adversaires, mais moi, mais nous, nous n'attribuons notre liberté d'action qu'à cette précaution, à cette politique. Et je vous ai dit que le passé nous fournit des exemples. Otton ne pouvait pas même envoyer son aide-de-camp dans sa patrie, sans s'humilier devant Moussouros Karatassos. Il ne pouvait rien entreprendre dans les provinces limitrophes sans humilier la Grèce et sans la compromettre. Plus je compare ces deux époques et plus je me rassermis dans la conviction que l'application des principes que je vous ai déjà exposés était le motif principal pour lequel la Grèce a reconquis sa liberté d'action la quelle, je crois, nous a été de quelque utilité.

Faut-il vous parler, Messieurs, de l'enthousiasme qu'a suscité la révolution? Ne vous rappelez-vous pas que la question crétoise a effacé toute autre question et a pris la première place en Europe? Ne vous rappelez-vous que la presse si malvueillante d'abord; a élevé la voix dans toutes les parties du monde et que notre

gouvernement a dû récompenser les talents sympathiques de dix à onze publicistes de l'Europe ? L'enthousiasme gagna tout cet hémisphère chrétien et passa dans l'autre. 500 caisses ont été fondées et des philhellènes ont dépensé des millions pour cette révolution jusqu' à des comités, des comités de femmes et d'enfants sont venus en aide à une cause si sacrée, et je crois qu'aucun de nos vieillards qui ont pris part à notre grande révolution, s' il se rappelle exactement quel enthousiasme elle avait excité, ne dira pas que celui qu'a éveillé la Crète est moins grand que celui-là.

Mais les résultats, Messieurs, étaient également merveilleux : ils dépassaient notre attente. Quatre mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis le commencement de la révolution que l'Europe commençait à faire fléchir en faveur de la Crète son statu-quo. Quatre mois ne s'étaient pas encore écoulés et la question de Crète était introduite dans les conseils diplomatiques et remonta à la Principauté crétoise. Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'avant la fin du cinquième mois l'Europe intervint et sauva des femmes et des enfants, résultat que le gouvernement actuel s'attribue. Je ne pense pas que le ministre compétent des affaires étrangères ignore que dès le mois de novembre la Russie faisait aux Cabinets des Tuilleries et de St James la proposition de l'annexion de Crète à la Grèce. De cette manière, Messieurs, dans l'espace de cinq mois la question de Crète a traversé toutes les phosses par lesquelles la révolution grecque a passé jusqu'en 1827.

Je demande à l'honorable ministre des finances s' il ne voit pas dans ces faits un programme ? La valeur du programme dépend-elle d'une déclaration ? Ne lui semble-t-il pas plus sérieux, quand il s'agit de politique extérieure, de tirer un programme des faits plutôt que des paroles ? Ne peut-il pas comprendre, que les résultats survenus tantôt heureux, tantôt malheureux, n'ont leur source les uns dans l'absence et les autres dans la publication d'un programme ? Mais je comprends le motif pour lequel le ministre des finances est d'une autre opinion : c'est parceque le gouvernement de M. Coumoundouros a fait le contraire.

Je passe à l'examen de la politique du gouvernement ; je vais l'examiner en principe et dans ses résultats.

Lorsque, dans une des dernières séances, j'ai entendu de quelle manière s'était simplifiée la politique des deux partis opposés, et comment le gouvernement lui-même en était arrivé à croire que presque rien ne nous divise, j'en fus étonné en me rappelant la manière dont le gouvernement s'est conduit. Heureusement, Messieurs,

on ne considérera pas comme une calomnie, dictée par l'esprit de parti tout ce que je peux dire par rapport à la politique du gouvernement, car sa politique est écrite.

Le premier février, c'est-à-dire 40 jours après son arrivée aux affaires, le gouvernement, a dressé son mémoire, l'a communiqué aux autres cabinets, et la presse s'en est saisie. Ce mémoire contient les principes et la politique du gouvernement. M. le ministre des affaires étrangères par ce document communique aux autres gouvernements ce qui suit « Nous voyons, (dit-il) nous voyons arriver à pas rapides une catastrophe en Orient. Mais ne serait-il pas possible de prévenir cette catastrophe? Nous croyons que l'intervention des puissances dans ce moment critique aurait cet effet. Arrêtez nous vous chargeons de faire, dans l'intérêt de la paix, un appel au gouvernement près duquel vous êtes accrédité. Faites ressortir clairement qu'une satisfaction donnée aux vœux des chrétiens de l'Orient est le seul moyen d'obtenir une paix durable. Mais si les puissances ne se croient pas en mesure d'imposer aujourd'hui de telles conditions, qu'elles obtiennent au moins une trêve en donnant à la question de l'île de Candie la seule solution qui soit conforme aux principes de notre siècle. Une satisfaction pareille donnée aux aspirations de la race hellénique, avec des satisfactions analogues données en même tems aux autres races de la Turquie d'Europe, pourraient arrêter, pour un tems fort court il est vrai, la révolution qui menace d'éclater en ce moment et d'entraîner tout l'Orient chrétien.»

Voilà pourquoi au début de mon discours j'ai dit, et peut être n'y avez-vous pas ajouté foi, que le gouvernement sur la politique extérieure a les mêmes principes que vient d'exposer l'honorable M. Rigopoulos. Voilà pourquoi j'ai dit qu'aujourd'hui, que la Grèce et la Crète s'ont éventrées, le gouvernement actuel s'est mis en devoir de proclamer la solution de la question d'Orient et y rattacher le succès de la lutte crétoise. La Grèce créée depuis 34 ans, sans organisation; sans armée, et sans marine, cette Grèce qui n'a pu rien faire jusqu'à présent par rapport à sa mission en Orient, cette Grèce, assez heureuse après 34 ans d'entendre pour la première fois le mot d'annexion s'oubliant elle-même, oubliant son passé, sa faiblesse, au lieu de s'en attrister et d'en pleurer elle se présente devant le monde avec des prétentions qui ne font rien moins que de perdre Candie. Voilà pourquoi j'ai dit que je ne calomnie pas le gouvernement, pourquoi je ne peux pas être soupçonné de vouloir le calomnier.

Après tout ce que je viens d'exposer sur le principe que nous avons pratiqué et tout ce que j'ai lu dans le programme officiel du gouvernement, y a-t-il de doute qu'entre ses principes et les nôtres il y a une immense différence? Nous avons traité la Crète telle qu'elle était d'après son histoire; nous n'avons voulu changer aucun de ses droits, nous n'avons pas voulu diminuer ses titres, ni la haute position qu'elle occupe dans l'histoire des révolutions; nous n'avons pas voulu l'assimiler à certaines races chez lesquelles ou n'est pas sûr que l'esprit de la liberté a pénétré.

L'annexion a été proclamée par cette même île qui naturellement devait être la première à la proclamer. Nous ne pouvions donc pas envelopper cette île avec ses droits et son histoire dans le linceul de la question d'Orient, parceque la question d'Orient est aussi insoluble aujourd'hui qu'elle l'était l'année passée qu'elle l'était, il y a quatre siècles: la question d'Orient subliait avant même la prise de Constantinople par les Turcs, elle est d'une telle importance à cause des pays auxquels elle se rapporte qu'à son seul aspect les peuples de l'Europe frissonnent, car il croient que la paix de l'Europe sera pour longtemps bannie si cette question vient à éclater. Nous ne devons pas confondre dans une telle question la question de Crète et en faire dépendre son sort.

Mais, Messieurs, en mettant de côté, le fond de la question, j'examine le memorandum du ministre des affaires étrangères comme une simple *proclamation*. En effet si le gouvernement parlait sérieusement, s'il pensait sérieusement, s'il avait des convictions, on eût dit qu'il avait trouvé une solution dans ses délibérations. Mais, en ce cas même, Messieurs, était-ce patriotique, et sérieux d'en faire l'objet d'une proclamation? Je ne dis pas seulement qu'on fond il n'y avait rien de positif rien de sérieux, mais je soutiens en outre que c'était la plus grande faute de la part du gouvernement et qu'une telle proclamation menaçant l'Europe, menaçant les gouvernements aurait eu des suites funestes. Quel modèle je vous le demande, aviez-vous en vue en suivant une telle politique? Aviez-vous pris pour modèle les grands hommes et les grands évènements que nous avons vus de nos jours? Aviez-vous en vue le Piémont? Qu'a fait le Piémont? Il avait des alliances, il avait ses plans, il était organisé, il avait fait ses préparatifs et cependant personne ne s'en était douté. L'Autriche même qui a été ruinée, qui a été abattue et qui en est arrivée où elle se trouve aujourd'hui, l'Autriche même l'ignorait à ce point que pendant que le Piémont formait ses projets et faisait des alliances elle lui ten-

dit la main et s'alliait avec lui. 1854 était une époque critique pour l'Europe, et si l'Autriche eût pu comprendre que se trouvant avec le Piémont et combattant avec lui contre la Russie, elle l'introduisait dans les conseils de l'Europe, lui donnait des droits, le fortifiait, elle aurait dit à l'Europe : je ne vous donne pas mon concours, l'Autriche avait alors une position importante et l'Europe n'aurait pu l'entendre avec indifférence. Qui, jusqu'à la veille où Napoléon montait à cheval pour marcher contre l'Autriche pour l'Indépendance de l'Italie et la conquête de Nice et de la Savoie, qui se serait douté que Napoléon avait conçu une telle idée ? Quand avant hier la Prusse délibérait sur sa grandeur et qu'elle avait à l'intérieur et à l'extérieur, dressé ses plans, on ne soupçonnait rien des intentions de son gouvernement. Par les articles dont elle remplissait les journaux de l'Europe, par les notes qu'elle adressait contre l'Autriche, elle parvint à persuader au monde qu'elle n'avait pas l'intention de faire la guerre à l'Autriche, et le monde ne s'était aperçu de la guerre que simultanément avec la victoire de Sadowa.

En examinant donc, votre programme sous tous les points de vue je trouve qu'il n'est pas l'œuvre d'un gouvernement sérieux. Dans la voie politique, je vous le prouve, vous avez tâché de faire les plus grandes fautes possible ; et en les corroborant par votre conduite, vous avez montré qu'en effet vous ne vous conduisez pas sérieusement. Je comprends, les préparatifs les plus extraordinaires mêmes d'une nation, de la Grèce ; mais ne donnez pas à votre ennemi ainsi qu'à votre ami le droit de pouvoir dire : la question est tranchée, vos projets sont évidents.

Malheureusement, Messieurs, les questions auxquelles j'arrive sont plus tristes encore. Je vais examiner les effets, de la proclamation d'une telle politique.

L'enthousiasme qui existait alors s'est éteint. Aussitôt que les peuples de l'Europe ont compris que la Crète n'était que le début d'une longue guerre, la quelle ainsi que je vous l'ai dit, d'après les idées et les opinions qui prédominent encore aujourd'hui, et dont les peuples ne sauraient se départir, tant que la Grèce n'aura pas acquis une position qui inspirera de la confiance, tant que les conditions actuelles de l'existence de l'Orient se ne seront pas modifiées, aussitôt, dis-je, que les peuples de l'Europe ont vu que Candie était le début de la question d'Orient, ils ont laissé agir leurs gouvernements, car il s'agissait de leurs intérêts. Il n'était pas indifférent pour les peuples d'Europe de voir lancer une telle procla-

mation, il ne leur était non plus indifférent de se trouver à la veille d'une grande explosion que leur propre enthousiasme, leurs propres secours auraient provoqué. Et lors même que vous n'auriez fait autre chose que de montrer à l'Europe cette catastrophe, qui d'ailleurs n'existait que dans votre imagination, puisque, bien que vous l'eussiez annoncée comme imminente dès le 4<sup>r</sup> fevrier, elle n'est pas encore arrivée, lors même que vous vous seriez bornés à cette menace seulement envers la Turquie et l'Europe, les resultats n'en seraient pas meilleurs. Vous deviez vous y attendre avec plus de certitude lorsque vous avez rattaché la question de Crète à la question d'Orient et que vous en avez posé les conditions en disant «Une satisfaction pareille donnée aux aspirations de la race hellénique, avec des satisfactions analogues données en même tems aux autres races de la Turquie d'Europe, pourraient arrêter, pour un tems fort court, il est vrai, la révolution qui menace d'éclater en ce moment et d'entraîner tout l'orient chrétien».

Je doute, Messieurs, si la plume d'un hellène ne se fût refusée d'écrire, même dans un journal, ce que je viens de vous lire, parce que les étrangers font attention à tout, même aux journaux, et il est de leur devoir de le faire.

L'effet donc, Messieurs, précédemment produit parmi les peuples en faveur des crétois a disparu, et à ce sentiment a succédé la prudence, la réflexion. La Crète a été abandonnée par les peuples, la presse est devenue timide et ne s'en occupa plus. Je ne veux pas vous donner lecture des journaux ; ils ont abandonné, avec raison la question, et la raison qu'ils en donnent est celle que je vous ai exposée. Les secours et les envois ont cessé ; les comités se sont dissous ; le comité anglohellénique qui a nourri ici jusqu'à la fin d'août 5800 âmes a notifié qu'il renonçait à son œuvre, et il y renonça.

L'effet n'a pas été immédiat ils est vrai, mais cela est provenu de ce que la proclamation n'a été connue que fort tard et de ce que les évènements qui avaient lieu en Grèce ne s'étaient pas répandus d'un seul trait, mais petit à petit. Mais lorsque, Messieurs, l'idée eût muri, lorsque les symptômes venaient les uns à la suite des autres, lorsque un autre but s'est joint à cette tactique, à cette politique de la grande idée, l'enthousiasme s'est éteint quoiqu'il fût destiné à continuer et à grandir.

Je passe maintenant, Messieurs à un autre effet de cette politique d'apparat imprudemment tenue à Athènes et, que le gouvernement me permette de le dire, imprudemment déclarée par ses

notes. Que signifie, Messieurs, la dernière note que les quatre Puissances ont remise à la Porte? Je me rappelle encore les paroles de l'honorable ministre des finances. La question de Crète, dit-il, subsiste, la question de Crète a fait des progrès dans la diplomatie; sous votre gouvernement l'Angleterre a menacé la Grèce, sous le notre quatre puissances ont menacé la Turquie! Et j'ai été stupéfait, Messieurs, de voir dans une telle erreur un membre du conseil des ministres, car je crois que M. Kébaya l'a cru sincèrement.

En effet, Messieurs les quatre puissances ont dit à la Porte qu'elles ne lui donneront plus désormais aucun secours matériel ou moral. Elles ont déclaré par cette note à la Turquie qu'elles se conformeront dans les rapports entre les Crétois et la Turquie *au principe de non intervention*. Monsieur le Ministre s'en rejouit, s'en vante, mais quand, Messieurs? à quelle époque? dans quel siècle l'Europe est-elle venue matériellement ou moralement au secours des Turcs contre les chrétiens?

M. KÉHAYA (ministre des finances). En 1854.

M. DÉLIGEORGES. Je vous ai déjà dit, Messieurs, que le roi Othon par le soulèvement de la Thessalie et de l'Épire ne cherchait qu'à se mettre à la suite d'une politique dangereuse à l'Europe et à la quelle tout l'Occident s'est opposé. C'est une preuve évidente pour la condamnation de votre système, et je vous remercie de me l'avoir rappelée, et de m'avoir fourni l'occasion de prouver que quand il s'agit de la solution de la question d'Orient, de l'explosion de cette terrible lutte, qui reste sans solution depuis des siècles, les puissances n'écoutent pas la voix de leur devoir envers les chrétiens. Que l'Épire et la Thessalie périssent; qu'elles soient empêchées de se soulever a dit alors l'Europe parce que ce que fait en ce moment le royaume hellénique contrarie nos projets. Elle l'a dit et l'a fait pour nous donner un avertissement. Ceci prouve, Monsieur Tricoupi, qui m'interrompez, que la question d'Orient n'est pas pour nos forces. Je voudrais que vous ensiez à me rappeler un précédent pris à une époque à laquelle l'Épire et la Thessalie auraient pris les armes et se seraient trouvées seules vis-à-vis de la Turquie; mais en était-il ainsi à 1854? Comment pouvez-vous être dans une telle erreur vous qui dirigez les affaires étrangères de votre pays? L'histoire n'attire donc pas votre réflexion? Vous jetez donc dans l'oubli les événements?

Il est incontestable que jamais l'Europe chrétienne n'est venue,

soit matériellement soit moralement, au secours de la Turquie contre les chrétiens. Mais, Messieurs, que l'honorable ministre des affaires étrangères montre moins d'impatience, ce que je vous dis est tellement vrai que je renonce à cette théorie; je vais le lui prouver autrement.

Si M. le ministre des affaires étrangères n'est pas convaincu de ce que la note adressée à la Turquie par les quatre puissances, par laquelle elles déclarent s'abstenir désormais de lui donner le moindre secours moral ou matériel, contient quelque chose qui n'est pas sérieux, qui n'a jamais subsisté, qui n'a aucune valeur, aucune importance, il y a cependant dans cette décision quelque autre chose : c'est la déclaration que la Crète est abandonnée à ses seules forces dans sa lutte contre la Turquie. Je vous fais donc grâce, de ce que les puissances ont voulu abuser la Grèce, en déclarant qu'elles retireraient à la Turquie leur concours matériel ou moral. Mais je vous le demande, la décision des puissances d'abandonner la Crète dans sa lutte contre la Turquie, est-elle une preuve de désapprobation de notre politique et de l'approbation de la vôtre? C'est pour la première fois, après l'apparition de la question crétoise, que cette décision a été prise. C'est pour la première fois, que l'Europe est venue dire : nous déchirons les protocoles, nous nous dégageons des engagements, que nous avons moralement et légalement même pris envers la Crète! car en disant que la Turquie est libre d'agir contre la Crète l'Europe ne fait pas autrement. Par cette note elles ont jugé, elles ont décidé la question de Crète. Je souhaite et j'espère que cet arrêt des puissances qui décide du sort de Candie par rapport aux événements qui s'y sont passés dernièrement et à ceux qui ont eu lieu avant et après 1830, soit un arrêt provisoire. Heureusement toutes les puissances n'ont pas signé cet arrêt, et dans les affaires diplomatiques on ne rencontre pas cette inflexible sévérité qu'on rencontre dans les arrêts des tribunaux, c'est pourquoi je vous prie de croire que je n'entends pas vous faire perdre tout espoir par ces paroles, mais prouver seulement que cette politique imprudente de faire des déclarations au sujet de la Grande idée et de la question d'Orient, a eu de tristes résultats.

Et l'intégrité répétée de nouveau par l'empereur des Français n'a pas d'autre sens et elle constitue une troisième preuve de ce que j'avance. Certes, Messieurs, la garantie de l'intégrité de la Turquie existait déjà, mais on la répète durant la lutte crétoise, et pendant qu'aucune autre lutte n'existe en Orient. On la répète

et on la proclame après le réveil de la Crète et durant la révolution, et c'est là un fait important, une preuve venant à l'appui de tout ce que je viens de dire.

J'aurais fait tort au gouvernement, Messieurs, si, en parlant des résultats de sa politique, je passais sous silence deux résultats heureux qu'il s'attribue avec orgueil. M. le Ministre des affaires étrangères a cherché à revoquer en doute qu'avant son avènement aux affaires l'Europe se fut émue et eût sauvé des femmes et des enfants en Crète, en prétendant que la démarche du commandant Peem n'avait pas été approuvée par son gouvernement. M. le Ministre des affaires étrangères a voulu se vanter que cet acte d'intervention qui devait être assimilé à la résolution prise par l'Angleterre sous Georges Canning de reconnaître le droit de visite aux bâtiments Grecs et à la quelle il a attribué l'indépendance de la Grèce, cet acte, dis-il avait eu lieu sous le cabinet actuel et non sous le précédent. Je n'insisterai pas longuement, Messieurs, pour prouver le contraire, je n'ai pas besoin de lui rappeler quelque chose, dont, certes, il a gardé le souvenir, et qui n'a pu lui échapper par ce que sa grandeur est égale à la masse du *Grand-Amiral* ce vaisseau Russe avec les douze cents femmes et enfants qu'il a transportés en Grèce. Mais pour l'Angleterre elle même, Messieurs, le fait est vrai.

Comme vous le savez, Messieurs, la Russie avait dit, et répété souvent, qu'elle était prête, qu'elle désirait sauver des familles si une autre puissance prenait l'initiative, et ce n'est qu'après l'initiative de l'Angleterre que la Russie a commencé cette œuvre. Est-ce que Monsieur le ministre des affaires étrangères croit que, dans un Etat si bien constitué comme l'Angleterre, un commandant peut contrarier la politique de son gouvernement, intervenir surtout en Orient contre l'avis et les intérêts de sa patrie et se déclarer pour une des parties belligérantes ? Mais dans ce cas là l'Angleterre ne saurait être comparée pas même à nous, qui ne l'aurions jamais permis, et d'après nos lois, nous aurions condamné ce commandant à la peine capitale. Il suffit donc de lui rappeler la bonne administration de l'Angleterre, et ses lois, pour être dispensé de répéter ce que j'ai dit avant-hier, quand je l'ai interrompu c'est à dire que, j'ai demandé au ministre d'Angleterre la permission de lui faire mes félicitations et que cette permission ayant été accordée je lui en fis mes félicitations.

Si Donc, Messieurs, le transport des familles est un acte d'intervention comme le prétend M. le ministre des affaires étrangè-

res, s'il est vrai que le commencement de l'indépendance hellénique remonte jusqu'à la date de la résolution de l'Angleterre sous George Caning concernant le droit de visite, c'est sous le cabinet précédent que ce transport a commencé, c'est au mois de 9bre ou de 10bre 1866, je ne m'en souviens pas bien, que l'honneur en revient et c'est à cette époque que remontera un jour l'annexion.

Je viens maintenant au second fait dont le ministère se glorifie. De nos jours, dit-il, l'ambassadeur de France à Constantinople a, dans une entrevue avec le ministre des affaires étrangères demandé au grand-visir, l'envoi de la commission internationale, et que si celle-ci se prononçait pour l'annexion, l'annexion devait être acceptée. Je n'aurais pas mis en doute, Messieurs, un fait dont je vous ai prouvé l'imignifiance aujourd'hui, parcequ'il est probable que l'Europe ait proposé l'annexion mais l'Europe n'en est plus aujourd'hui au même point. Mais que l'honorable ministre des affaires étrangères me permette, Messieurs, de lui faire remarquer que dans les cercles les plus sérieux de Constantinople on avait une toute autre opinion que celle que lui a transmise notre honorable ministre. On croyait là que la réponse même de la Porte à la note des quatre puissances avait été dictée par la France, par M. Bourée. Mais enfin, nous, Messieurs, nous avons des preuves évidentes de la conduite antérieure de l'Empereur et de sa conduite postérieure. Que disait la lettre de M. de Moustier au ministre M. de Gobineau? Elle exposait si non d'une manière exacte la politique de M. Tricoupi, car je veux ajouter pleine foi aux explications qu'il a données, mais, sans nul doute, elle exposait la politique de la France. Comment s'est-elle montrée, dans cette lettre, la politique de la France? Elle s'est montrée entièrement contraire à la révolution crétoise, et contre la politique qu'avait suivie le gouvernement précédent et contre celle inaugurée par le gouvernement suivant. Nous vous aimons, dit-il, vous avez des preuves de notre bon vouloir envers vous, nous nous avons montré souvent de la bienveillance (ce dont nous sommes reconnaissants) mais en temps opportun et selon nos intérêts nous nous occuperons des affaires d'Orient: en temps opportun et dans notre intérêt nous vous prêterons le concours que nous ne vous avons jamais refusé. Et maintenant, Messieurs, c'est l'Empereur qui le premier a prononcé la condition de *l'intégrité*; c'est l'Empereur qui le premier resoud, provisoirement j'espère, la question en promettant en retour de l'intégrité sa sollicitude pour les Chrétiens d'Orient.

Mais je n'insisterai pas davantage, Messieurs, parceque ni le

Cabinet actuel a de quoi se vanter du langage tenu par M. Bourée dans une entrevue, sur la probabilité de l'annexion, je vous ai déjà dit que sous le cabinet précédent la Russie avait proposé cette annexion.

M. TRICOUPI. J'ai des preuves que ce n'est pas vrai.

M. DÉLIGEORGES. Vous ne pouvez pas en avoir.

M. TPICOUPI. J'en ai, je les produirai.

M. DÉLIGEORGES, Soit.— Je crois qu'il était urgent, Messieurs, de discuter la situation où se trouve la Crète, parce que c'est nous le seul Parlement qui existe en Orient, c'est nous qui sommes regardés comme le centre de l'hellénisme. Nous ne devions pas nous amuser à discuter les crédits devenus maintenant une véritable question politique, et négliger d'examiner l'état dans le quel se trouve une question si chère, question qui doit surtout influencer notre vote. Mais cette question, Messieurs, se rattache à une autre question, celle des préparatifs, devenue célèbre, et dont on a voulu se servir comme d'une arme contre le cabinet précédent, en prétendant que celui-là avait négligé les préparatifs que celui-ci poursuivait pour la grandeur du pays. Si d'autres l'ignorent, la chambre connaît bien l'état des forces de la Grèce, et non seulement la chambre, mais la nation entière connaît les causes de cette faiblesse. De quel droit les membres du cabinet actuel viennent-ils reprocher à d'autres cette faiblesse dans la quelle nous nous sommes trouvés en 1866, lorsque cette reponsabilité pèse sur tous les hommes d'Etat et surtout sur le cabinet actuel? Dans l'espace des onze dernières années l'honorable premier ministre est restée neuf années entières aux affaires. Nous avons donc tous contribué à cet état, la faute en est à nous tous si la Grèce n'a pu s'élever si elle ne peut former des projets plus élevés, et entreprendre des choses plus grandes, plus hardies. Mais c'est plutôt à nos accusateurs que revient la plus large part de cette responsabilité.

En venant aux affaires, Messieurs, nous avons trouvé les dépenses de l'Etat dépassant les recettes de 800,000 dr. par mois; l'emprunt épuisé; tous les bons du trésor en circulation, d'innombrables réclamations accumulées, et quatre millions de paiements arriérés: et prétendiez-vous, Messieurs, que nous pouvions improviser des forces que d'autres avant nous avaient pendant trente ans négligées? je veux cependant comparer, Messieurs, ce que nous avons fait à ce sujet avec ce qu'a fait le cabinet actuel, auquel le temps n'a pas manqué, et auquel vous avez fourni de grands moyens.

Et si vous n'aviez pas d'argent, nous a-t-on demandé, pourquoi

n'avez-vous pas tâché de vous en procurer ? Pourquoi ne montriez-vous pas que vous regrettiez l'injustice faite à la Grèce dans le passé ? — Nous leur répondons, non. Notre programme de politique intérieure contient le principe « *progrès par la légalité et par le développement des ressources de la nation* » et il est impossible que cet élément de progrès y manque. Pour bien apprécier notre conduite vous devez vous placer à l'époque de notre administration; moi cependant je vous donne le droit de nous juger même d'après ce que nos successeurs ont fait.

J'admire, Messieurs, que des personnages sérieux tels que les ministres qui sont à la tête de nos affaires, osent vous dissimuler des faits qu'ils ont sous leurs yeux. Avant hier, l'honorable ministre des finances en discutant la situation financière, n'avait en vue qu'un seul rapport, il avait oublié l'autre. Il ne peut, dit-il, prendre le second rapport en considération, parce qu'il provient du ministre des finances, et celui-ci ne représente pas le gouvernement; mais interpellé alors à ce sujet il a dit que bien qu'il ne fut que ministre des finances, il parlait néanmoins, au nom du gouvernement.

M. KÉHAYA. Je vous dirai pourquoi.

M. DÉLIGEORGES. A quelle époque a été dressé le premier rapport ? le 22 je crois, ou le 29 juin, c'est-à-dire, 48 jours après notre arrivée aux affaires et avant que rien, à l'exception de la première protestation pacifique des Crétois, ne survint au dehors. Mais l'exposé du 9 novembre, Messieurs, ne vous présente-t-il pas les préparatifs faits dans l'espace compris entre les deux rapports ? Le ministère actuel prenant possession du gouvernement n'en a-t-il pas eu connaissance par les renseignements mêmes que ses prédécesseurs lui ont donnés ? N'ai-je pas moi-même, poussé par les intérêts de l'Etat, informé le gouvernement, des négociations faites pour l'emprunt afin qu'on ne suivit pas une autre voie ou qu'on ne se meprit sur des questions terminées qu'on eut pu considérer comme pendantes ? Vous verrez cependant dans notre exposé, Messieurs, quelle en était alors la situation et quelle était notre politique.

« Il est vrai, dit le rapport au roi, que le besoin d'un emprunt » se fait sentir pour amortir la dette flottante, et rendre par là à » l'exercice courant, pour qu'elles puissent servir à leur propre des- » tination, les avances qu'il a faites pour le remboursement d'une » grande partie de la dette flottante. Le besoin d'un emprunt se » fait également sentir pour quelques avances à faire aux ministères

de la Guerre et de la Marine, afin que l'un et l'autre puissent préparer et compléter l'armement des forces de terre et de mer, parcequ'après l'heureuse annexion des Iles à la Grèce les armées de terre et de mer ne suffisent plus aux besoins du service de l'Etat : pour être complétées, les armées de terre et de mer ont besoin d'armes et de munitions. D'un autre côté les changements survenus dans les armées et les flottes de l'Europe et de l'Orient même, imposent à la Grèce aussi le devoir de modifier et de perfectionner son armement, et son gouvernement ne peut ni manquer de prendre en considération cette nécessité ni l'ajourner, sans qu'il soit accusé, et avec raison, de trahir ses devoirs les plus sacrés.»

Les négociations pour l'emprunt, Messieurs, avaient été entamées dès le premier mois de notre arrivée au ministère, mais la manière d'agir des deux cabinets diffrait essentiellement. Nous demandions l'emprunt pour l'administration, parceque notre politique éloignait tout autre soupçon. Ces préparatifs extraordinaires, cette jactance de la phrase «armements extraordinaires», et comme l'a dit l'honorable premier ministre «c'est par le fer et le feu que nous devons administrer les affaires étrangères» toutes ces paroles, Messieurs, font du tort et ne profitent à rien.

Mais bien que nous manquions de moyens, Messieurs, bien que nous ayons trouvé dans un pareil état les finances de l'Etat, nous n'avons pourtant rien négligé. En dehors des 16 canons, donnés à la Grèce par nos frères et qui auraient été commandés pendant notre ministère, comme je l'avais annoncé à M. le ministre des affaires étrangères, le cabinet actuel s'est en outre procuré 18 canons fondus à Syra. Mais les canons de Syra, Messieurs, n'est-ce pas le ministère précédent qui les a faits? N'est-ce pas le gouvernement précédent qui a agi pour mettre l'établissement de Syra en état de fondre des canons? Ces canons-là, n'ont ils pas été faits par l'initiative du cabinet du juin? Personne ne pourra le nier? Ce gouvernement a en outre fait venir 24 canons de l'Occident. Les 48 avaient été commandés par nous, et avec le prix des six le gouvernement, au lieu de six canons d'acier commandés, en a fait construire je crois 42 en bronze, parceque les douze en bronze ont la même valeur que les six en acier.

M. BOTSARIS. Est-ce par ce que nous avons abandonné les canons en acier que nous nous sommes procuré un plus grand nombre de canons?

M. DÉLIGEORGES. Il n'importe pour quelle raison. Mais il

s'est trouvé que le gouvernement, qui d'après vous n'a fait aucuns préparatifs, avait commandé les 48 canons de Syra et que des 24 que vous avez apportés d'Europe, c'est lui qui en avait commandé les 48. En tout vous avez apporté six canons de plus.

L'honorable ministre de la guerre vous a dit avant-hier que nous avons envoyé en mission un officier en Europe et que cet envoyé avait reçu des ordres pour des commandes insignifiantes. Je lui ai rappelé alors que nous avons encore un autre officier ; cependant quoiqu'il eût avoué cette seconde mission, il n'avait pas en mains l'ordonnance qui contenait ces commandes. Mais l'un et l'autre ont souvent reçu des ordres et ils en recevaient continuellement et les ordres que nous leur avons donnés concernaient tout ce que vient de faire apporter M. le ministre de la guerre actuel. Avec cette différence pourtant quand aux armements que nous n'avons pas résolu de continuer l'armement rejeté par l'Europe à cause de la supériorité de la nouvelle méthode, mais nous leur avons donné l'ordre de suivre attentivement les essais qui se faisaient en Europe, parceque ce gouvernement-là préférait les armes d'invention nouvelle. Je me rappelle que l'honorable ministre de la guerre a fait remarquer qu'on ne pouvait donner à l'armée tout entière des armes de nouvelle invention sans de fortes dépenses. Je n'interviendrai pas à ce propos et je ne dirai rien non plus de ce qu'il a avancé savoir que la nouvelle méthode va toujours se perfectionnant, mais je désire seulement prouver et je le dis sans m'en vanter, et sans croire que c'est une chose digne d'être remarquée, que malgré les difficultés qu'on avait à surmonter alors, nous avons cependant pourvu à des préparatifs militaires pour les motifs que nous avons exposés dans notre rapport à S. M.

Mais, Messieurs, sans vous fatiguer davantage par des détails je poserai nettement la question, je la poserai en peu de mots : On n'a donné qu'un seul crédit au ministère de la guerre, et par conséquent tous les préparatifs faits l'ont été en vertu de ce crédit. Donc, après onze mois de service, le gouvernement actuel n'a eu qu'un crédit de un million, et ce n'est que maintenant qu'il en demande un autre qui n'a pas encore été voté, mais ce crédit, Messieurs, on l'a reçu de l'ancien ministre de la guerre, du cabinet de ce gouvernement-là.

M. BOTZARIS. Parlez-vous sérieusement M. Déligeorges ? appelez-vous crédit un crédit qui n'a pas été donné par le Parlement, un crédit qui ne lui a pas été soumis ?

M. DÉLIGEORGES. Mais ni vous non plus, Messieurs, vous

ne pouviez présenter au Parlement un crédit, puisqu' il n' y avait pas de Parlement.

M. BOTZARIS. Vous y pensiez peut-être, mais moi qu'ai-je trouvé?

M. DÉLIGEORGES. Je vous ai prié, Monsieur Botzaris, et je vous prie encore de faire venir du ministère de la guerre, l'exposé par lequel on demandait ce million qui a été soumis au conseil des ministres par votre prédécesseur au ministère de la guerre, et où l'on trouvera tous les détails concernant les munitions qu' il fallait donner à l'armée et qu'on avait commandées en Europe.

M. BOTZARIS. Je vous reponds que je me suis informé et qu'on m'a dit qu'une proposition du ministre de la guerre est restée enfouie dans les cartons de votre conseil des ministres et qu'elle n'y est pas sortie. J'ai pris ces informations par suite de votre discours d'hier.

M. DÉLIGEORGES. Ce n'est pas seulement pour du matériel, Messieurs, pour des approvisionnements dont il ne faut pas trop se vanter, car ce sont là des œuvres d'un simple commissionnaire, que les Etats ont des gouvernements : ils ont des gouvernements pour qu' ils parviennent à créer leur puissance. Je ne dis pas que les approvisionnement, sont des affaires insignifiantes, mais on ne peut pas s'en vanter, car ce sont là, je vous l'ai dit, œuvres de simple commissionnaire, d'autant plus que le matériel dont on s'est approvisionné n'est pas, d'après les propres paroles du ministre de la guerre, à beaucoup près suffisant.

Quand à l'organisation de l'armée, vous ne pourrez pas contester une ordonnance royale, et qu'on en a fait une nouvelle sous le ministère précédent ; d'après cette nouvelle organisation l'effectif de l'armée était porté à 43,500 hommes. Cet effectif a été porté à 44,000 hommes par le gouvernement qui a succédé au nôtre. Mais il y a là une différence plus considérable, plus sérieuse que la différence existante entre ces chiffres ; car d'après notre organisation cette augmentation de l'armée n'exigeait pas de dépenses, tandis que d'après l'organisation du nouveau gouvernement il faut un million de drachmes pour les 2,000 hommes des quatre bataillons, parceque je crois que chaque bataillon de tirailleurs coûte 2,000 drachmes par an et par conséquent les quatre bataillons de 4000 hommes exigent un million de dépenses.

Il y a donc une différence de 4000 hommes entre les deux organisations : 43,400 hommes d'après l'organisation faite par nous, 44,000 hommes d'après l'organisation de M. Botzaris. Mais la

différence est considérable quand à ce qui regarde les finances, parce que cette organisation-là n'exigait aucune nouvelle dépense tandis que celle qui a été faite après exige une dépense d'un million de drachmes.

Mais le gouvernement actuel pouvait-il, Messieurs, se vanter de la constitution d'une armée extraordinaire composée de quoi ? de la réserve. Et nous aussi, Messieurs, nous avons voulu nous occuper de la réserve, mais nos calculs prouvaient que cette force est insignifiante, et je ne sais pas comment nous sommes parvenus maintenant par une loi que nous avons votée mais qui est irréalisable, à acquérir des forces si considérables. D'après les anciennes lois sur la réserve, nous ne pouvions après avoir fait toutes les exemptions, exemptions d'ailleurs fort naturelles, concentrer que 800 hommes ; mais maintenant, quoiqu'il y ait une autre loi qui oblige tous les soldats en congé de servir dans la réserve, je le demande, à vous, qui habitez les provinces et qui êtes mieux en état de connaître les choses que tout autre, je vous le demande est-ce possible d'avoir un pareil effectif ?

Il n'est donc pas vrai, Messieurs, que le gouvernement précédent ait négligé les préparatifs ou qu'il y ait apporté, pour ce qui regarde l'armée de terre, moins de sollicitude que le gouvernement actuel.

Il n'est pas vrai de dire qu'il a négligé l'armée, car, comme je vous l'ai déjà dit, il a autrement organisé l'armée dont il a augmenté les forces. Il est arrivé cependant une autre chose qui est due au ministère de M. Rouphos. Sous le gouvernement qui nous a précédé on avait négligé la levée de 1866 et les recrues venaient sous les drapeaux vers la fin de novembre et en décembre, par conséquent au moment où nous avons été remplacés par le gouvernement actuel, et maintenant que nous sommes à la fin de novembre ils ont sans nul doute dans l'armée les deux levées, celle de 1866 et celle de 1867.

Si on veut maintenant nous blâmer de ce que nous n'avons pas pris soin de la marine, on me met dans l'impossibilité de répondre. A moins qu'on n'ait perdu la pudeur on ne peut dire à ce gouvernement-là, pourquoi dans les circonstances où vous vous trouviez, en l'absence du Parlement, n'avez-vous pas improvisé une flotte ? Mais vous avez vu comment cette même flotte que le gouvernement prépare aujourd'hui a été critiquée par le rapport de la commission. Il est superflu d'entrer dans les détails, d'autant plus que je n'ai aucun intérêt à accuser personne. Si des accusations ont été soulevées contre les préparatifs maritimes elles l'ont été certes

par deux motifs, d'abord parceque le gouvernement a négligé, quoiqu'il en eût les moyens, d'éclairer l'opinion, par les documents qui s'y rapportent, sur la qualité, la valeur et la force des bâtimens, et en second lieu, parceque des évènements douloureux, ont malheureusement prouvé que les observations faites, non pas au Parlement mais en dehors de cette enceinte par des personnes compétentes n'étaient que trop justes.

M. GRIVAS. Les évènements défigurés ne prouvent rien.

M. DÉLIGEORGES. Permettez-moi de vous dire, monsieur Grivas, que quand à ce qui regarde la flotte vous pouviez facilement éclairer la commission, si vous eussiez seulement accepté une proposition qu'elle vous a faite, celle de laisser la commission s'entretenir avec M. Palascas.

M. GRIVAS. C'était contre la discipline que de permettre une pareille chose à un employé. Je ne pouvais être soumis à un interrogatoire par un de mes employés. Ceux-là mêmes qui le dient n'auraient pas agi autrement.

M. DÉLIGEORGES. Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru de mon devoir d'exposer au Parlement après les longues discussions soulevées par les crédits; j'ai cru devoir discuter sérieusement nos relations extérieures lesquelles, comme je vous l'ai dit, doivent influencer notre décision, et d'exposer en même temps par quelles raisons, regardant les crédits comme un vote de confiance, je voterai contre.

Ce n'est pas le temps, Messieurs, et je ne vois pas la nécessité de m'occuper des affaires intérieures. On en a tant parlé qu'il est superflu d'y rien ajouter. Je ne puis, Messieurs, voter les crédits parceque la politique extérieure du gouvernement n'est pas sérieuse et parceque je vois dans les affaires intérieures plusieurs tâches, que je ne puis justifier autrement que par la pensée que tel est le sort de l'administration quand ce n'est pas le ministre qui tient le portefeuille, mais le portefeuille qui tient le ministre.

---

## 2<sup>o</sup> DISCOURS

DE

M<sup>r</sup> DÉLIGEORGES

---

**M. DÉLIGEORGES.** Je ne suivrai pas, Messieurs, la tactique de l'honorable préopinant, qui a commencé son discours par une question personnelle, et a voulu blesser l'orateur auquel il allait répondre, en disant qu'il n'était pas dévoué au régime constitutionnel . . . .

**M. TRICOUPI.** J'ai dit : au régime parlementaire.

**M. DÉLIGEORGES.** Ou parlementaire. J'aurais pu discuter, Messieurs, cette question avec un député qui aurait eu l'honneur de prendre part à la révolution qui a fondé le véritable régime parlementaire chez nous ; avec un député qui, dans l'assemblée nationale, qui a établi de fait le régime parlementaire, aurait au moins porté la parole une seule fois en faveur de ce régime ! Tout autre orateur aurait pu avoir le droit de m'accuser, mais certes pas M. Tricoupi qui, grâce à son mutisme passé, ne peut venir que le tout dernier et après les quatre cents représentants de la dernière assemblée nationale.

Peu m'importe, Messieurs, si je puis paraître inférieur dans ce moment à un adversaire qui vient de parler en suivant seulement les impulsions de son cœur. Le cœur permet, sans doute, une effusion de sentiments qui charme et qui peut même élever pour un moment l'orateur ; mais celui qui discute sur les affaires de son pays avant tout ne doit jamais oublier qu'il est sur le terrain de la politique, et que les hommes politiques doivent porter leur cœur *dans la tête.*

Je plains notre patrie ; oui je la plains de ce que dans un moment aussi grave, aussi critique, elle est gouvernée par des hommes qui portent leur tête dans leur cœur. Il leur est sans doute permis de s'abandonner au mouvement de leur cœur dans la vie privée ; mais placés à la tête des affaires de leur patrie, ils doivent savoir faire abstraction de leur personnalité, ils doivent supporter toutes les récriminations, et considérer cette mission comme la plus solennelle de toutes celles qui peuvent être confiées à des hommes de cœur.

Notre politique est basée, a dit M. Tricoupi, sur les sympathies que nous avons envers les autres peuples de l'Orient. Faites vous donc poètes ! devenez poètes ! mais ne prétendez pas au droit de vous mettre à la tête de la nation pour vous laisser entraîner par vos sentiments ! Les sentiments doivent s'identifier avec l'intérêt de la nation et c'est cet intérêt surtout qui doit prédominer. Je vous ai dit hier et je le répète aujourd'hui, que devant le spectacle de Candie toute saignante et devant la mère patrie, la Grèce, livrée à l'angoisse, conséquence de ce fait, il ne vous était pas permis de rêver, ni de vous élever dans un monde idéal, ni d'agir par sentiment. Non seulement dans mon cœur, mais même dans celui de ceux qui me seraient inférieurs par leur éducation, vous trouveriez toutes les idées nobles et élevées que vous vous vantez seuls de posséder. Mais il ne s'agit pas ici d'analyser le cœur de l'homme, il s'agit d'examiner le système, la tête du gouvernement.

L'honorable ministre a critiqué la politique du Cabinet précédent comme s'étant borné, par son mémorandum aux grandes puissances, à demander des réformes en faveur de Candie ; et plus tard, oubliant la contradiction à laquelle il allait tomber, il a soutenu que l'impression que M. le ministre d'Angleterre a reçue de ce mémorandum était que nous voulions soulever la question d'Orient. Comment répondre, Messieurs, à de pareilles contradictions ?

Je dois pourtant remercier à l'honorable ministre des affaires étrangères de ce qu'il a dit sur cette question ; car, que résulte-t-il de ses paroles ? Que dès que la Grèce essaie de plaider en faveur de quelque population chrétienne, ce cauchemar de l'Europe, cette grande et terrible idée, *la question d'Orient* se présente immédiatement à l'esprit des cabinets. N'avais-je donc pas raison de vouloir éloigner cette idée comme un danger réel pour la cause de Candie ? Et nous y avons réussi, Messieurs. Le Ministre des affaires étrangères lui-même, qui vous avait présenté la dépêche de M. le ministre d'Angleterre, par laquelle cet agent, avait à la

réception du Memorandum exprimé l'opinion que le gouvernement hellénique paraissait vouloir soulever la question d'Orient, ce même ministre des affaires étrangères vous a lu plus tard une dépêche postérieure de M. Erskine à Lord Stanley où M. le ministre d'Angleterre exprime la conviction que *le gouvernement hellénique ne désire pas la guerre*. Avons-nous donc, oui ou non, réussi à obtenir ce qui nous paraissait utile? Vous avez indiqué vous-mêmes les deux points, et le premier et le dernier.

Mais la lecture que M. le ministre des affaires étrangères vous a faite vous aura persuadé en même temps d'une autre chose qu'on aurait voulu mettre en question, si non directement, du moins indirectement, savoir que nous avons beaucoup fait pour obtenir la liberté d'action. Il vous a donné lecture d'un document dont il résulte que l'Angleterre nous a menacés de risquer la perte des intérêts les plus chères à une nation, et pourtant aucun fait n'est venu prouver qu'on nous a enlevé notre liberté d'action. En présence de dangers aussi graves, conséquence inévitable de toute entreprise difficile, aucun fait, dis-je, n'est venu nous arrêter; ni notre indépendance, ni les intérêts dynastiques, ni les institutions, ni l'ordre public, rien enfin n'a été mis en danger chez nous; et si vous pouvez prouver au peuple grec que nous n'avons pas joui pendant ce temps d'une pleine et entière liberté d'action, vous ferez certes un miracle. Songez seulement aux milliers d'armes, à la grande quantité de provisions, au nombreux navires et bateaux à vapeur qui se sont rendus en Candie pour fournir cette île de tout ce qui était nécessaire pour le maintien de l'insurrection. Tous ces secours sortaient des ports grecs.

Mais, Messieurs, les expressions que vous rencontrez dans la dépêche de Lord Stanley, dans quelle circonstance ont-elles été émises? Je le répéterai parce que cela contribue encore à prouver que le système adopté par le gouvernement n'est pas bon. M. Tricoupi connaît parfaitement quelle était l'information inexacte qui avait été transmise à Lord Stanley et qui avait provoqué sa sévère réponse: c'était que la corvette de guerre « Hellas » avait aussi donné au *Panhellénion* des canons et des munitions de guerre. La première réponse de Lord Stanley est arrivée par le télégraphe; la dépêche est arrivée plus tard par la poste et a été remise à nos successeurs. Quant au départ de la Corvette pour Cerigo, je n'en avais rien dit; j'avais affirmé à l'honorable ministre d'Angleterre que j'étais dans l'ignorance de toutes ces circonstances, et j'avais dit la vérité. J'ignorais que la Corvette était partie à peu près

en même temps que le *Panhellénion* ; j'ignorais à plus forte raison les autres informations inexactes qui ont été puisées je ne sais à quelle source. J'ai, par conséquent, tout nié ; mais j'ai ajouté que si la moindre infraction avait été commise par le commandant de la « Hellas », si le moindre fait avait eu lieu tendant à compromettre la neutralité que nous voulons garder, ce commandant serait réprimandé et puni.

M. le ministre des affaires étrangères est revenu de nouveau au point qui lui est si cher, savoir que le capitaine Pym a agi à l'insu de son gouvernement ou même contre ses instructions. J'aurais accordé ce point à l'honorable ministre des affaires étrangères vu que le transport des femmes et des enfants dont le gouvernement se vante tant, n'a pas la valeur que le cabinet vient lui attribuer aujourd'hui, et cela pour des raisons très-claires et très-justes. Que signifie, Messieurs, le transport des familles lorsqu'on transporte d'une main les femmes et les enfants et on signe de l'autre l'intégrité de la Turquie ? et lorsqu'on se contente de réformes et on déclare qu'on n'interviendra alors dans aucun cas ? Je comprends le transport lorsqu'il a été fait par le commandant Pym et par le *Grand Amiral*, car alors aucune décision n'avait été prise par l'Europe. Les affaires de la Turquie, et les relations de l'Europe avec cette puissance étaient dans le même état qu'avant l'insurrection. Mais maintenant, Messieurs, quand on retire d'un côté des familles, et on déclare de l'autre qu'on abandonne les Crétois au massacre ; quand les puissances proclament l'intégrité de l'Empire ottoman et la non-intervention entre les oppresseurs et les victimes pouvez-vous soutenir que le transport des familles est un acte d'intervention ? Savez-vous ce que c'est ? C'est le budget grevé de 500 ou 600 mille drachmes par mois ! Que les familles crétoises soient les bienvenues ; nous avons voté et nous voterons des subsides pour leur entretien ; nous les accueillerons toutes, et non seulement l'État, mais tous les citoyens, tous les habitants les ont toujours reçues les bras ouverts, leur ont ouvert leurs maisons ; c'est un devoir sacré et pour le gouvernement et pour la nation. Mais lorsque vous voulez apprécier cette mesure sous le point de vue politique, vous êtes dans l'erreur en voulant la présenter comme un acte d'intervention. Nous comprenons donc très-bien pourquoi vous nous contestez l'honneur du transport de familles à notre administration.

M. le ministre des affaires étrangères n'a nullement insisté sur l'examen de la signification des actes récents des cabinets de l'Europe.

Il s'est borné à citer un article du « Journal de Saint-Pétersbourg ». C'est par le Journal de Saint-Pétersbourg qu'il vient nous commenter un document qui traite de nos intérêts ! Nous avons sous les yeux ce document, Messieurs, et nous pouvons le juger nous-mêmes. Que dit l'Europe ? Qu'elle n'intervient pas entre le Sultan et ses sujets. Quelle réserve a-t-elle faite ? Je la cite parce qu'elle détermine et caractérise mieux la non-intervention. Le Prince Gortchakow lui-même et non le Journal de St. Pétersbourg a dit : « nous ne saurions renoncer à la mission généreuse que la conscience peut imposer aux grandes puissances dans les occasions ou l'humanité leur en ferait une loi ». Cette distinction, cette exception servent à déterminer la règle ; elles servent à démontrer la signification de la non-intervention que les Puissances ont proclamée. Mais que signifie, Messieurs, « l'humanité imposée par la conscience », quand la malheureuse Candie ne peut plus supporter des maux plus grands que ceux qu'elle endure déjà ? Il y a eu des profanations, il y a eu des massacres, il y a eu des catastrophes terribles, le sang coule depuis un an et demi, que peut-on attendre de plus ? L'Europe déclare qu'elle se réserve de recourir à des mesures philanthropiques, dès que les dictées de l'humanité auraient force de loi ; mais de quelle nature est donc ce cœur sur lequel l'humanité n'a pu être imposée jusqu'à présent et qui attend des désastres plus grands encore pour être touché !

Je suppose que l'honorable ministre des affaires étrangères a compris la faute qu'il a commise dans la déclaration qu'il a lancée, et voilà pourquoi il a appelé aujourd'hui *circulaire* un document qui était destiné à être remis aux Puissances. Nommez-le par son nom, afin que tout le monde le comprenne ! C'est ici que le terrain de la discussion se trouvait. C'est sur ce document que vous deviez me répondre et discuter avec moi ; mais vous vous êtes égarés dans quelques dépêches contenant quelques assertions isolées et sans signification sérieuse et vous nous en avez donné lecture.

Vous avez voulu nous reprocher de ne pas entretenir les grands sentiments que vous possédez seuls. Mais vous deviez nous donner en même temps la définition de la *question d'Orient*, afin que chacun comprenne en quoi nous différons. Vous pourriez alors faire ressortir, par la comparaison, si ce sont les *sentiments* qui nous séparent ou bien *la raison*. Ce n'est pas l'Epire et la Thessalie, Messieurs, qui forment la *question d'Orient*. La question d'Orient est la chute de l'Empire des Turcs en Europe, le renvoi de leur gouvernement en Asie. Voilà la question qui est traitée par la

déclaration de M. le ministre des affaires étrangères. Il faut, dit-il, que les Turcs quittent l'Europe, il faut que cet édifice vermoulu soit démoli, il faut que la question d'Orient soit résolue conformément aux vœux des populations et conformément aux exigences du siècle. Comment voulez-vous alors que j'examine ce document? comme un document sérieux, ou comme une simple déclaration? Comme un document sérieux, je l'ai analysé hier, je l'examinerai quand vous voudrez, je vous propose de l'examiner ensemble de nouveau. Quelle était votre intention en lançant ce document? Si c'était une déclaration que vous lanciez au moment de vous mettre en œuvre, on pourrait vous dire tout au plus que vous n'étiez pas suffisamment préparés et si vous étiez prêts, vous auriez attiré les vœux et l'admiration du monde. Mais vous l'avez lancé pour avertir les puissances; car c'est à elles que vous l'avez adressé. Mais quel était votre but? de les conseiller? de leur proposer une solution nouvelle? de leur indiquer la manière par laquelle la question d'Orient sera résolue? Qu'est ce que vous vouliez dire quand vous chargiez votre ministre « de dire au gouvernement auprès duquel il est accrédité et de faire bien comprendre à M. le Marquis de Moustier, à Lord Stanley, qu'une paix durable n'est pas possible en Orient que lorsque la question d'Orient sera résolue conformément aux vœux des populations? » Est-ce une idée nouvelle que vous présentiez? Est-ce une nouvelle solution que vous proposiez? avez-vous cru que les puissances ignoraient ce fait? ne s'en occupent-elles pas depuis des siècles à cela? n'ont-elles pas versé du sang, n'ont-elles pas sacrifié de l'argent en vue de cette question?

Ai-je besoin de vous dire, Messieurs, pour appuyer ce que j'ai dit hier et pour réfuter les arguments de l'honorable ministre des affaires étrangères, que les solutions des grandes questions ne s'improvisent pas? N'avons-nous pas mille exemples qui le prouvent? Le Piémont a voulu aussi résoudre la question d'Italie en 1848, mais, comme il avait improvisé ses forces et ses ressources, il a été vaincu. L'Italie a improvisé aussi des forces navales en 1866; elle avait dépensé 300 millions en 5 ans et elle est venue à Lissa combattre un ennemi fort inférieur en force, sans argent et sans crédit; mais comme les forces de l'Italie étaient improvisées, tandis que celles de l'Autriche ne l'étaient pas, l'Italie a été vaincue.

Je voulais simplement vous prouver, Messieurs, par quelques exemples, que les grandes questions ont la solution fort difficile; car je prétends que les gouvernements de mon pays doivent savoir profiter des exemples et ne pas courir en avant, lorsqu'ils n'ont pas

a force de s'élancer aussi loin et pour aussi longtemps qu'il est nécessaire pour réussir.

Je ne me rappelle pas, Messieurs, si M. le ministre des affaires étrangères a touché d'autres points encore. Mais je crois qu'il a parlé aussi de l'emprunt. Est-ce vrai, comme il l'a dit, que l'emprunt a échoué pendant notre administration ? C'est, au contraire, pendant l'administration actuelle qu'il a échoué. Quand nous étions aux affaires il y a eu de longues négociations ; nous avons enfin formulé les dernières conditions et vous les avez vues heureusement publiées dans les journaux. Comment prétendez-vous les ignorer ? Nous cherchions à combiner l'arrangement des anciens emprunts avec la conclusion d'un emprunt nouveau dont nous avons besoin. Vous avez fait le contraire. Vous avez commencé par lancer un nouvel emprunt et ce n'est qu'après que vous avez cherché à régler les anciens. Notre système aurait eu, d'après vos propres assertions, l'avantage de faciliter la conclusion du nouvel emprunt à des conditions plus abantagenses par le rétablissement de notre crédit que l'arrangement des emprunts de 1824 et 1825 aurait amené. Vous avez fait tout le contraire, en opposition à vos propres paroles, car vous pensiez et vous souteniez que l'arrangement des emprunts de 1824 et 1825 aurait positivement relevé notre crédit ; et cependant vous avez lancé d'abord l'emprunt et c'est après avoir vu qu'il ne réussissait pas que vous avez conclu l'arrangement.

J'espère, Messieurs, que, si la discussion continue, un autre orateur vous entretiendra des affaires militaires.

**PLUSIEURS MEMBRES.** Assez ! assez !

**M. LE PRÉSIDENT.** La discussion générale est fermée.

---



